

-Extrait du Procès-verbal

**Copie de résolution**

6 mars 2023

**Municipalité de Sainte-Hénédine**

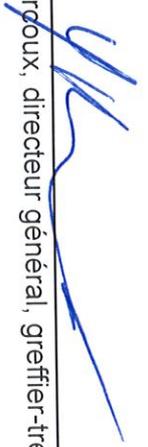
À cette séance ordinaire, tenue le 6 mars 2023, étaient présents : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire fut adoptée la résolution suivante:

43-23

**Adoption projet sur le règlement de démolition**

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux municipalités d'adopter un règlement de démolition suite à l'adoption du projet de loi 69 sur le patrimoine culturel entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;  
CONSIDÉRANT l'obligation faite aux municipalités d'adopter un règlement de démolition avant le 1<sup>er</sup> avril 2023;  
CONSIDÉRANT que le règlement vise les immeubles patrimoniaux cités et les immeubles qui feront partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale;  
CONSIDÉRANT l'obligation de tenir une consultation publique;  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le projet de règlement de démolition tel que déposé. La date de consultation publique sera le 28 mars 2023 à 19h30 au sous-sol du salon funéraire.

Copie Certifiée Conforme / sous réserve des approbations

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Mardoux, directeur général, greffier-trésorier

07-03-23